

APPEL D’OFFRES:

« AMENAGEMENT ET MAINTENANCE DES STANDS DE L’ANFA  POUR LES SALONS METIERAMA, MONDIAL DES METIERS ET MONDIAL DE L’AUTOMOBILE -  2016-2017 »

**Maître d’Ouvrage – Pouvoir Adjudicateur :**

**Association Nationale pour la Formation Automobile (A.N.F.A.)**

Association loi 1901, n° de Siret 784 671 497 00047; Code A.P.E. n° 8299 Z,

Siège Social: 41-49, rue de la Garenne, 92315 Sèvres Cedex

**ACTE D’ENGAGEMENT**

*(Format Word modifiable par le candidat dans sa réponse et son offre)*

dans le cadre de la consultation et la sélection

d’un prestataire de services pour l’aménagement et la maintenance des stands ANFA pour les Salons Métierama, Mondial des métiers et Mondial de l’Automobile

lot général

**Entre les soussignés :**

**L’Association Nationale pour la Formation Automobile (A.N.F.A.)**, association régie par la Loi de 1901, sise 41-49, rue de la Garenne –92315 SEVRES Cedex. Représentée par son Délégué Général Monsieur Patrice OMNÈS, régulièrement habilité aux fins de la présente,

D’une part,

Et

# La Société ………………………………..

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

M/Mme

* Erreur! Signet non défini. agissant pour mon propre compte[[1]](#footnote-1) ;
* Erreur! Signet non défini. agissant pour le compte de la société[[2]](#footnote-2) :……………………………………..

au capital de ……….

ayant son siège social à ………………………………………….

Siret n° : ………………………………..

Inscription au T.C. de :…………………………………..sous le n° R.C.S. …………………………………..

N° de téléphone : ………

*(Remplir l'un ou l'autre des paragraphes, selon que vous êtes une Société ou une entreprise individuelle ; Noms et prénoms ; Intitulé complet et forme juridique de la Société)*

D’autre part,

**Il est convenu l’acceptation de l’Acte d’Engagement du Marché de l’entreprise candidate qui suit :**

**Article 1 – Objet: engagement**

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administrativs générales et particulières, du règlement de consultation de l’appel d’offres et après avpor fourni les pièces et conditions énumérées et requises pour répondre à l’appel d’offres,

L’entreprise candidate déclare avoir lu et accepter sans réserves le Présent acte d’engagement, le règlement de l’appel d’offres, ne pas ignorer la loi en matière de marchés publics et accepter l’ensemble des clauses pour celles qui lui sont applicables.

Elle s’engage, sur la base de son offre et sans reserve, à executer les prestations du marché aux conditions définies dans le dossier de consultations et aux conditions ci-apres définies pour le marché.

L’offre ainsi présentée ne lie toutefois les parties que si son acceptation est notifiée dans un délai de 90 jours, à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

La dévolution des travaux et livrables est prévue en faisant appel à une seule entreprise générale (lot unique) ; ces trevaux constituant des lots de second rang réputés avoir été selectionnés par le prestataire général responsable du lot unique.

**ARTICLE 2 – MODALITES DE PAIEMENT ET PRIX**

**2.1 – LE PRIX**

A compléter et adapter par le candidat

Les tarifs des réponses à l’appel d’offres sont listées par le candidat dans le présent acte d’engagement (cf.tableau de décomposition des prix par prestation, ci-après).

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nature du Marché de prestations de services | | | |
| **Lot Général et unique de l’appel d’offres: prestation de services standiste** | | **PRIX** | |
|  | *Décomposition du lot général : exemples : conception, réalisation, maintenance, transports* | | |
|  |  |  | |
|  | |
|  |  |  | |
|  |  |  | |
|  | **TOTAL** | € H.T  (T.V.A à 20%) | |
|  | |

La livraison du stand et le paiement du prix par l’A.N.F.A. emporte la cession de la proprié sur la chose livrée et celle du des droits de propriété intelectuelle et industrielle y afférents.

**2.2 – FACTURATION**

À l’appui de sa demande de paiement, le titulaire fournit une facture établie en un original et une copie, qui portera, outre les mentions légales, les indications suivantes : nom et adresse du créancier, le numérot SIRET, le numéro de compte bancaire ou postal tel qu’il est précisé dans l’acte d’engagement (joindre un relevé d’identité bancaire ou postal), le numéro et la date du marché, l’intitulé de la prestation et la date de sa réalisation. Le montant hors T.V.A, le taux et le montant de la T.V.A., le montant TTC des prestations exécutées.

**2.3 – AVANCES ET ACOMPTES**

Conformément à l’article 47-1 du décret n° 2005-172 du 30 décembre 2005, les marchés peuvent donner lieu à des versements à titre d’avance. L’avance ne peut excéder 30 % du montant initial, toutes taxes comprises, du marché ou de la tranche affermie.

L’avance peut toutefois être portée à un maximum de 60 % de ce montant sous réserve que le titulaire constitue une garantie à première demande. La constitution de cette garantie n’est pas exigée des organismes publics.

**2.4– PARTS DES SOUS-TRAITANTS ET CO-TRAITANTS**

L’annexe n° 1 au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que le maître d’œuvre principal (candidat) envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiements des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total, T.V.A. incluse, des prestations sous-traitées, conformément à ces annexes, est de :

Montant hors T.V.A. : €

T.V.A. au taux de : €

Montant TVA incluse : €

En lettres :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Le montant des prestations exécutées par des sous-traitants payés directement, après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance les concernant, à la personne responsable du marché est de ………………… (T.V.A.) incluse.

Ce montant correspond au montant maximal de la sous-traitance que le ou les sous-traitants concernés pourront présenter en nantissement ou céder.

Le montant maximal, T.V.A. incluse, de la créance présentée en nantissement ou cédée est de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Euros.

# Article 3 - Paiement

L’ANFA se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes ci-après :

1. *Ouvert au nom de :*
2. Pour les prestations suivantes :
3. Numéro de compte :
4. Code banque :
5. Etablissement :
6. Adresse :
7. Code guichet :
8. Clef :

**ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

Je certifie que les travaux seront réalisée par des salariés employés régulièrement au regard des dispositions des articles L. 5221-2 et R. 5221-1 svts., L. 1221-10 et svts., D. 8222-5, L. 8251-1 et suivants du Code du Travail. Les sous-traitants présenteront les mêmes attestations sur l’honneur que la présente.

|  |  |
| --- | --- |
| *Fait en un seul original* | **LE CANDIDAT**  Mention manuscrite « Lu et approuvé », cachet et signature du candidat avec la qualité du signataire |
| À .......................................... |  |
| Le .......................................... |  |

**ACCEPTATION DE L’OFFRE**

|  |  |
| --- | --- |
| Est acceptée la présente offre pour valoir acte d’engagement, | Signature de la personne responsable du marché autorisée à signer par les délibérations |
| A .......................................... |
| Le .......................................... |
|  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Le Premier Vice-Président | Le Président |

**ANNEXE N° 1 - A L’ACTE D’ENGAGEMENT**

**EN CAS DE SOUS-TRAITANCE**

*Annexe à remplir par chaque sous-traitant*

Demande d’acceptation d’un sous-traitant et d’agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance[[3]](#footnote-3)

#### Marché

1. N°
2. Objet :

1. Montant :

1. Titulaire(s) :

#### Prestations sous-traitées

1. Nature :

1. Montant T.V.A. comprise :

#### Sous-traitant

1. Nom, raison ou dénomination sociale :

1. Entreprise individuelle ou forme juridique de la société :

1. Numéro d’identité d’établissement (SIRET - 14 chiffres) :
2. Numéro d’inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers :

1. Adresse :

1. Compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte) :

#### Conditions de paiement du contrat de sous-traitance

1. Modalité de calcul et de versement des avances et acomptes :

1. Date (ou mois) d’établissement des prix :
2. Modalités de variation des prix :
3. Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfactions et retenues diverses : CCAGP

**AUTRES RENSEIGNEMENTS**

1. Personne habilitée à fournir des renseignements : Monsieur Stéphane PAUTET (Chef du Département Développement, Prospective et Communication)
2. Comptable assignataire des paiements : Département Financier et Juridique, 41-49, rue de la Garenne à SEVRES (92310).

|  |
| --- |
| A .......................................... |
| Le .......................................... |

**Responsable du marché,**

|  |  |
| --- | --- |
| Le Premier Vice-Président | Le Président |

**Le Sous-traitant** **Le Titulaire du marché**

1. Cocher la case correspondante à votre situation [↑](#footnote-ref-1)
2. Indiquer le nom, l’adresse, le numéro SIREN, Registre du Commerce, numéro et ville d’enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d’enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l’agrément donné par l’autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée. [↑](#footnote-ref-2)
3. Pièce jointe : déclaration (en deux exemplaires) du sous-traitant concerné attestant qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 45 du Code des Marchés Publics. [↑](#footnote-ref-3)